



Paris, le 27 août 2009

COMMUNIQUE DE PRESSE

(suite aux réactions de Mme Kozciusko Morizet, Secrétaire d'Etat à l'économie numérique, à propos des tarifs d'accès à Internet)

L'AFUTT (Association Française des Utilisateurs de Télécommunications) se réjouit de la réaction de la Secrétaire d'Etat à l'Economie Numérique, Madame Nathalie Kozciusko Morizet, protestant contre les augmentations des tarifs et insistant sur la nécessité de préserver des tarifs qui soient accessibles aux revenus les plus modestes. Cette réaction rejoint la position de notre association présentée début juillet dernier dans son initiative « Internet pour tous ».

Il est indispensable d'assurer à tous les Français l'accessibilité des services Internet. Ces services sont devenus essentiels dans des domaines de plus en plus nombreux de la vie économique et sociale : recherche d'emploi, formation professionnelle, action commerciale, démarches administratives... Les tarifs pratiqués doivent permettre cette accessibilité.

C'est aussi l'occasion de dénoncer le maquis de plus en plus illisible des formules tarifaires et des dispositions contractuelles présentées par les opérateurs : compliquées, changeantes, non expliquées, voire carrément incompréhensibles. Il devient très difficile pour le consommateur de suivre et décrypter ses dépenses de télécommunications. L'AFUTT demande une intervention publique, dans la concertation entre consommateurs et opérateurs, pour que soit mis en place un minimum de règles permettant au consommateur de rapprocher ce qu'il paye de ce qu'il consomme, et pour qu'il soit correctement informé avant l'achat du débit dont il va pouvoir disposer.

Dans le même temps, il faut prendre garde à ne pas instaurer une France à deux vitesses : la mise en place de « tarifs sociaux » pour les revenus les plus modestes ne doit pas se traduire durablement par la fourniture d'un service réduit, de moins bonne qualité et à capacité restreinte pour certaines catégories de la population. L'accessibilité de tous à l'Internet haut débit, dans des délais raisonnables, fait partie intégrante de l'objectif de l'« Internet pour tous ».

A propos de l'AFUTT

Depuis 40 ans, l'AFUTT agit pour informer et défendre les consommateurs afin qu'ils bénéficient d'un accès de qualité au meilleur prix à l'ensemble des technologies de l'information et de la communication.

L'AFUTT s'est fixée pour missions au bénéfice de tous les consommateurs :

- information et pédagogie auprès du public dans l'usage des télécommunications,
- intermédiation dans le recueil et le traitement des plaintes entre les consommateurs et les opérateurs et fournisseurs,
- concertation pour favoriser une régulation du marché,
- promotion des services numériques performants et de qualité.

Contact presse : Marianne CARIOU
Courriel : marianne.cariou@afutt.org
Tél : 01 47 41 18 56
Adresse : BP 1 - 92430 Marnes la Coquette
Site internet : www.afutt.org

